



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/763

Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention-cadre 2016-2021 entre la Ville de Lyon et l'association Ethic Etapes - Centre International de Séjour de Lyon (CISL), sise 103 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8e

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/763 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION-CADRE 2016-2021 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION ETHIC ETAPES - CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR DE LYON (CISL), SISE 103 BOULEVARD DES ETATS-UNIS A LYON 8E (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Ethic Etapes - Centre International de Séjour de Lyon (CISL) s'inscrit dans le mouvement historique du tourisme social. Elle assure l'accueil temporaire de tout groupe de personnes, françaises ou étrangères, désirant séjourner à Lyon, et elle est attentive à privilégier les jeunes ainsi que les personnes en situation de handicap. Elle propose une centaine de chambres et peut accueillir plus de 180 personnes.

Elle a obtenu l'écolabel européen, délivré par l'AFNOR, en avril 2012, et le label « Lyon Ville Equitable et Durable » en mai 2012. Elle mène en effet l'ensemble de ses activités en respectant une démarche de développement durable.

En outre, l'association est adhérente du réseau Ethic Etapes qui comprend une cinquantaine d'établissements en France, et dont les valeurs communes sont le but non lucratif, le sens de l'accueil, la rencontre et la convivialité, le brassage social et la culture, la citoyenneté européenne et mondiale. L'association participe ainsi au développement de Lyon et de la région, et en favorise le rayonnement touristique.

Conventionnée avec le ministère de l'Education nationale et agréée « Jeunesse Education Populaire » par les services de l'Etat, l'association accueille également un nombre important de groupes d'enfants et de jeunes.

La Ville de Lyon met à la disposition de l'association un ensemble immobilier situé au 103, boulevard des Etats-Unis dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement pour la mise en œuvre de ses activités. Cette mise à disposition est consentie à titre partiellement onéreux et fait l'objet d'une redevance dont le montant est minoré compte-tenu des activités d'intérêt général développées par l'association.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public précise les conditions de cette mise à disposition. Elle fixe, pour la première année, le montant de la redevance annuelle à 30 000 €, la valorisation globale des locaux mis à disposition étant établie à 385 000 €

Cette aide indirecte, assimilable à une subvention en nature, présente l'intérêt communal suivant : contribuer à la cohésion sociale et au développement du territoire en permettant à tous les publics d'accéder à une offre de vacances et de loisirs et en s'inscrivant dans une dynamique de valorisation et de développement du territoire lyonnais.

Par délibération n° 2016/24313 en date du 25 avril 2016, le Conseil municipal a approuvé une convention-cadre définissant, pour une durée de cinq ans, les objectifs que l'association s'engage à remplir sur la durée en contrepartie de cette mise à disposition.

Ces objectifs sont les suivants :

- Lutter contre l'exclusion en favorisant l'accès au départ en vacances pour tous les publics par des tarifs d'hébergement accessibles au plus grand nombre et par une politique d'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Développer l'accueil d'enfants et de jeunes dans une démarche d'éducation populaire en favorisant l'ouverture d'esprit, la mixité sociale, les rencontres internationales ;
- S'inscrire dans une démarche de développement durable et solidaire, notamment au travers du label « Lyon Ville Equitable et Durable » ;
- Contribuer à la valorisation du territoire lyonnais en encourageant la découverte du patrimoine local et la participation à des événements sportifs et culturels locaux ;
- Développer le partenariat avec les associations et les autres acteurs du territoire, contribuer à l'animation de la vie sociale locale et au développement du territoire d'implantation de l'association, en lien avec les objectifs du projet de territoire et la Mission Lyon Entrée Est.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, suite à la fermeture de l'établissement pendant les périodes de confinement, l'association rencontre des difficultés financières importantes au regard desquelles elle a sollicité une aide exceptionnelle de la Ville de Lyon.

Après étude de la situation, le comité d'instruction des réclamations mis en place par la Ville de Lyon dans le contexte de la crise Covid-19, a donné un avis favorable à une exonération de redevance sur une durée de 10 mois en 2020 (mars à décembre) et d'un semestre en 2021 (janvier à juin). Cette exonération fera l'objet d'un avenant à la convention temporaire d'occupation du domaine public par décision du Maire.

Parallèlement, des modalités de suivi renforcées dans le cadre de dialogues de gestion avec l'association sont mises en place, permettant de faire un point global sur sa situation financière et la pérennité de son modèle économique. A terme, ce travail pourrait amener la Ville de Lyon à faire évoluer les modalités de partenariat avec cette association.

Afin de conduire cette démarche dans de bonnes conditions dans le contexte de la crise sanitaire toujours en cours, il vous est proposé d'approuver un avenant prolongeant la convention-cadre pour une durée de un an.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/24313 en date du 25 avril 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention d'avenant prolongeant d'un an la convention-cadre actuelle à signer avec l'association Ethic Etapes - Centre International de Séjour de Lyon

(CISL), sise 103 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8<sup>ème</sup>, et jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention d'avenant avec l'association concernée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET